

# GARES & CONNEXIONS

Ahmed KHELIFA  
Elu titulaire CSE  
Gares & Connexions  
Tél : 06 12 30 15 40  
ahmed.khelifa@sncf.fr

Valéry VUONG  
Délégué Syndical CFTD  
Gares & Connexions  
Tél : 06 63 94 60 55  
valery.vuong@sncf.fr

Eric CHOLLET  
Délégué Syndical CFTD  
Gares & Connexions  
Tél : 06 73 93 67 22  
eric.chollet@sncf.fr

## DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SNCF GARES & CONNEXIONS VERS PANTIN : LA CFDT REÇUE EN BILATÉRALE !

### EXPLICATIONS

Dans le cadre du déménagement du siège de Paris vers Pantin, la direction a annoncé un ensemble de mesures principalement issues du RH00910 pour accompagner les salariés impactés. La CFDT a été reçue en bilatérale pour échanger sur ces sujets. Voici les principales dispositions prévues :

#### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

##### 1. AIDES FINANCIÈRES ET TRANSPORTS

- ▶ Indemnité de rallongement de trajet : 41 €/mois pour un allongement de parcours entre 30 et 45 min (aller-retour), et 62€/mois pour un allongement de plus de 45 min (aller-retour), pendant 2 ans (barème GRH000372)
- ▶ Prise en charge à 100 % du Pass Navigo pendant 2 ans pour les salariés qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent et utilisaient uniquement les trains SNCF.
- ▶ Prise en charge à 100 % du Pass Navigo pendant 1 an pour les salariés déjà munis.
- ▶ Forfait mobilité durable : La CFDT a défendu avec succès la reconduction de ce forfait pour cette année.

##### 2. TÉLÉTRAVAIL ET ORGANISATION PROGRESSIVE

- ▶ 2 jours de télétravail restent la norme, mais une commission dédiée étudiera le passage à 3 jours pour les salariés dont le trajet est d'au moins 3 heures (aller-retour).
- ▶ Déménagement progressif vers Pantin : Les locaux seront mis à disposition par vagues pour faciliter la transition.

##### 3. ACCOMPAGNEMENT DES COLLÈGUES EN SITUATION DE HANDICAP (RQTH)

- ▶ Diagnostic personnalisé pour identifier les besoins spécifiques.
- ▶ Fourniture d'un écran à domicile pour les salariés RQTH en télétravail.
- ▶ Aménagement de poste à l'identique en télétravail, conformément à l'accord pour les salariés en situation de handicap.

##### 4. RESTAURATION ET SERVICES SUR SITE

- ▶ Repas : tous les comptoirs proposeront au moins un plat végétarien, même pour les burgers et au moins un plat à 10€ maximum
- ▶ Tickets restaurant : Montant du ticket 9 €, avec une prise en charge employeur de 50 % (soit 4,50 €).
- ▶ Amélioration de l'offre : Montée en gamme et programme de fidélité.
- ▶ Équipements : 2 micro-ondes par tisanerie.

##### 5. AIDE À LA GARDE D'ENFANTS OU LES SALARIÉS EN SITUATION DE PROCHE AIDANT

- ▶ 900 €/an maximum pour les salariés dont le trajet est rallongé de 30 minutes (aller-retour), pour les enfants de moins de 12 ans ou les salariés en situation de proche aidant.
- ▶ Versement mensuel, sur présentation de justificatifs.

##### 6. MOBILITÉ DOUCE ET INFRASTRUCTURES

- ▶ Augmentation des emplacements vélos sur le site et aux alentours.
- ▶ Ajout de vestiaires et douches : 2 douches supplémentaires en zone A1.

##### 7. PLATEAUX TAMPONS ET ORGANISATION

- ▶ 300 postes disponibles en plateau tampon, avec des cycles de déménagement à partir du 28 septembre (6 à 7 semaines pour finaliser le déménagement).
- ▶ Réservation par demi-journée : Jauge fixée à 700 personnes.

#### CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES

- 9 AVRIL : Présentation de l'étude de déplacements (Colombus) en RPX.
- 6 MAI : Réunion extraordinaire du CCSCT.
- 4 JUIN : CSE pour discussion et validation des mesures. Déménagement par vagues successives à partir du 28 SEPTEMBRE.

#### POSITION DE LA CFDT

Les locaux du CSE resteront rue Château des Rentiers. La CFDT déplore cette décision et réaffirme que le rapprochement des locaux du CSE vers Pantin est indispensable pour une meilleure proximité avec les collègues.

#### DES QUESTIONS ?

Posez-nous vos questions via ce QR Code. Un représentant CFDT de SNCF Gares & Connexions vous contactera directement.

